

AGIR
ENSEMBLE
ET N'OUBLIER
PERSONNE



Projet Médiateur à l'École

Dossier de presse

OBJET DU PROJET

France Médiation pilote un projet innovant de médiation sociale en milieu scolaire déployé dans des territoires prioritaires (quartiers prioritaires de la politique de la ville, REP/REP+, ZSP) avec le soutien du ministère de la ville et du logement, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) et du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).

1. Le cadre

Le projet de médiation sociale en milieu scolaire s'inscrit dans **trois objectifs majeurs** :

- Prévenir et gérer les violences, les conflits, les incivilités et le harcèlement
- Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
- Développer les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation externe, réalisée par le **LIEPP SciencesPo (Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques)** qui a démontré son utilité et son efficacité. Un taux 11 % de sentiment de harcèlement est constaté au collège. La médiation sociale en milieu scolaire se montre particulièrement bénéfique pour les élèves les plus vulnérables :

- baisse de 46 % du harcèlement et de 90 % du cyber harcèlement chez les garçons de 6^e
- baisse de 31% de l'absentéisme chez les élèves de 6^{ème}
- baisse de 17% de la part des parents sans contact avec l'école et intensification de la relation école-famille
- mieux-être des élèves, amélioration de la sociabilité et meilleure estime de soi



- impact à long terme sur le comportement des jeunes face à la violence : baisse de la tolérance à la violence et une plus grande mobilisation des élèves et des équipes

Aujourd'hui, **72 médiateurs-trices sociaux-les** interviennent dans 194 établissements scolaires (collèges et écoles) répartis dans 9 départements (9 académies). Près de 51 000 élèves sont potentiellement concernés par la présence des médiateurs-trices.

Le projet s'inscrit par définition dans un partenariat territorial (préfecture, direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN), collectivités, associations).

2. La médiation sociale en milieu scolaire : une approche globale

Le projet s'articule autour de la création de postes de médiateur-trice social-e affectés à des sites composés d'un collège et deux écoles élémentaires. **Ces postes sont portés au niveau local par des associations de médiation sociale, adhérentes de l'association nationale France Médiation.**

Les missions des médiateurs-trices, définies par une fiche de poste nationale (cf annexes), co-construite avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGSECO) dans le cadre de l'agrément de France Médiation, s'organisent autour de 5 activités : prévention et gestion des conflits ; présence rassurante et dissuasive ; formation d'élèves à la médiation par les pairs ; suivi-accompagnement d'élèves ; actions de sensibilisation et projets thématiques. Leur périmètre d'intervention couvre l'intérieur et l'extérieur des établissements.

Le projet Médiateur à l'École s'inscrit dans un partenariat local à partir d'un diagnostic territorial réalisé avec l'ensemble des parties prenantes du projet. Ce-dernier est axé sur les points suivants :

- les spécificités et les besoins du site (quartiers et établissements scolaires)
- les actions préexistantes
- les besoins non couverts auxquels la médiation sociale peut contribuer à répondre
- les attentes et les priorités d'action des acteurs de terrain.

Cette démarche de coopération initiale permet au médiateur-trice d'avoir rapidement une bonne compréhension de son contexte d'intervention, des acteurs et des fonctionnements globaux. Cela lui permet aussi d'être identifié plus facilement, de prendre en compte les attentes des acteurs de terrain et de les impliquer dans la co-construction d'un programme d'action prévisionnel.

Le projet Médiateur à l'École fait l'objet d'un portage partenarial (préfecture, direction académique, responsables des établissements scolaires, collectivités, associations de médiation sociale locales, association nationale France Médiation) à chaque étape : du choix des sites de déploiement à l'évaluation des actions. Le projet a, de plus, vocation à s'inscrire dans la politique publique locale. Des instances de suivi et de pilotage sont mises en place tant pour assurer un suivi du travail dans une logique d'amélioration continue que pour garantir le pilotage stratégique du projet.

3. La dimension innovante du projet : une approche agile

Le projet Médiateur à l'École permet d'aborder sous un angle nouveau la question des violences scolaires, du harcèlement, de l'absentéisme et plus largement du développement des comportements citoyens à travers :

- Le partenariat innovant entre des acteurs de la politique de la Ville et l'Education Nationale à travers la création de postes portés par des associations de médiation sociale mais intégrés aux équipes des établissements pour utiliser les valeurs et principes d'action de la médiation (dialogue, bienveillance, absence du jugement et de sanction, respect...) et les compétences des médiateurs-trices (écoute active, gestion de conflits, médiation) au service du mieux être à l'école.
- Le périmètre d'intervention des médiateurs-trices permet :

- une articulation école-collège et la continuité éducative incarnée par le médiateur-trice, qui couvre des écoles élémentaires et un collège (connexion au niveau de fratries réparties sur l'école et le collège ; suivi d'élèves au niveau du passage au collège, etc.)
- une continuité territoriale et une approche globale en matière de sensibilisation aux comportements citoyens et aux règles du bien vivre ensemble. Le-la médiateur-trice couvre le territoire à l'extérieur des établissements (abords des établissements ; trajet école-domicile ; quartier) et s'inscrit dans un partenariat durable.
- une complémentarité renforcées des médiateurs-trices sociaux-ales en milieu scolaire avec les différentes parties prenantes de l'éducation des enfants (familles, enseignants, personnels municipaux, personnels de vie scolaire, animateurs socio-éducatifs, travailleurs sociaux...). Les médiateurs-trices sont pleinement intégrés-e-s aux équipes professionnels mais ils-elles gardent leur posture de tiers, fondamentale pour un-e médiateur--trice, et apportent leur vision externe et leur ouverture sur l'extérieur.

4. La plus-value du projet Médiateur à l'École

Les témoignages des acteurs de terrain (établissements scolaires, Villes, Préfectures) recueillis dans le cadre de l'évaluation réalisée par le LIEPP SciencesPo par France Médiation depuis plusieurs années montre un impact du travail des médiateurs-trices sur :

- un climat scolaire plus serein, pour les élèves et les équipes : baisse de la violence, développement d'une culture du dialogue et de la médiation, respect des différences ;
- un renforcement du lien entre les familles et l'école, en particulier pour les familles éloignées de l'institution ;
- une responsabilisation des élèves : prise de conscience des mécanismes et des conséquences du harcèlement et des conflits, implication dans la régulation des incivilités et la gestion des conflits mineurs (médiations entre élèves dite « par les pairs »), comportements citoyens ;
- le développement et la valorisation de nouvelles compétences (sociales, relationnelles, sens éthique, etc.). Cette diffusion de la culture de la médiation, notamment avec la médiation par les pairs, va permettre également une meilleure connaissance des compétences des jeunes par l'ensemble des acteurs du territoire ;
- le développement des liens entre l'école et le collège, facteur central de réussite scolaire et d'une continuité éducative rassurante pour les enfants ;
- le décloisonnement des établissements scolaires et du quartier puisque le projet vise aussi à créer des coopérations avec d'autres acteurs du territoire ainsi qu'une culture commune. Le potentiel d'ouverture sur l'extérieur concerne les abords des établissements, le trajet domicile-école aussi bien que le lien avec les familles, avec les collectivités locales ou bien tous les autres acteurs du territoire.

Ces résultats et expressions soulignent l'importance de la mise en oeuvre d'un cadre professionnel d'intervention. La mise en oeuvre du projet Médiateur à l'École s'appuie sur un cadre national défini et enrichi collectivement au sein de France Médiation, à partir des spécificités du milieu scolaire et des fondamentaux du métier de médiateur-trice sociale. Ce cadre est constitué d'éléments structurants du projet qui sont autant de facteurs garantissant sa réussite :

- **le cadre de référence de la médiation sociale ;**
- **un cycle de formation certifiant** spécifique à la médiation sociale en milieu scolaire ;
- **une coopération étroite entre les référents du projet** au sein des établissements et la structure de médiation sociale ;
- **l'adaptabilité des postes aux besoins** de chaque établissement et aux spécificités du territoire, le programme d'actions mis en oeuvre par le-le médiateur-trice est définie localement avec les chefs d'établissements et les directeurs d'école, en fonction des projets d'établissement, des actions existantes, des priorités et des besoins des équipes ;

- **un encadrement de proximité** des postes de médiateurs-trices assuré par les associations employeurs, afin de garantir le respect du cadre professionnel et déontologique et de gérer le lien opérationnel avec les partenaires.
- **une évaluation** qui s'appuie à la fois sur un suivi au quotidien des activités du médiateur-trice en lien avec les partenaires et sur des indicateurs nationaux, dans une logique d'amélioration continue ;
- **un pilotage national assurée par France Médiation**, pour garantir le respect du cadre professionnel et favoriser l'échange de pratiques et d'outils entre médiateurs-trices, structures et territoires ;
- **un agrément national** : France Médiation et ses adhérents, qui s'engagent à mettre en œuvre le projet dans le respect du cadre commun défini, bénéficient d'un agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public délivré par le ministère de l'Éducation nationale (cf. BO n°16 du 16 avril 2015).

Aussi, le projet « Médiateur à l'École » intègre pleinement les spécificités des cités éducatives :

- le projet s'adapte à des contextes très divers, parce qu'il interagit avec l'écosystème du territoire répondant à la logique de réussite et d'émancipation du jeune, lui ouvrant ainsi le champ des possibles ;
- le projet promeut une approche globale où les acteurs dans leur ensemble orientent leurs actions autour de la réussite éducative du jeune. Cette démarche vise à renforcer le rôle de l'école en créant une continuité éducative avant, pendant et après le cadre scolaire où le jeune pourra être accompagné dans ses projets et être valorisé à travers ses compétences ;
- le médiateur témoignera de l'ambition des acteurs de renforcer l'attractivité du quartier, de multiplier les opportunités de réussite, de valorisation du jeune ;
- son action autour de l'éducation à la citoyenneté (médiation par les pairs, projets citoyens...) renforcera les compétences psychosociales du jeune et son apprentissage du vivre ensemble (égalité filles/garçons, laïcité, développement du sens critique...).

SYNTHESE DU BILAN NATIONAL DU PROJET MEDIATEUR A L'ECOLE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

1. Le projet en bref

78 Médiateurs à l'École en contrat adulte-relais
155 établissements scolaires
9 départements
62 000 élèves impactés

38 interventions par jour en prévention et gestion de conflits
dont 15% gérées en lien avec les professionnels de l'établissement

910 actions de Médiation par les pairs au cours d'une année scolaire
Plus de 6 000 élèves concernés
Près de 70 % des élèves en école élémentaire

710 actions et projets sur la thématique du harcèlement et cyber harcèlement
2500 élèves sensibilisés (collèges et écoles élémentaires)
71 professionnels des établissements associés à ces actions

Répartition des sites du projet



- 📍 1 site
- 📍 2 à 5 sites
- 📍 Plus de 5 sites

	2 sites (Rhône)
	2 sites (Oise)
	23 sites (Nord) 10 sites (Seine-Saint-Denis)
	17 sites (Guyane)
	4 sites (Loire Atlantique) 4 sites (Ille-et-Vilaine) 3 sites (Paris) 2 sites (Seine-Saint-Denis)
	2 sites (Alpes-Maritimes)
	2 sites (Seine-Saint-Denis)

Déployé dans des quartiers politique de la ville, des territoires ZSP et des établissements REP ou REP+, le projet est porté par des structures de médiation sociale :



Coordonné par l'association nationale France Médiation



En partenariat avec :



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA
JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

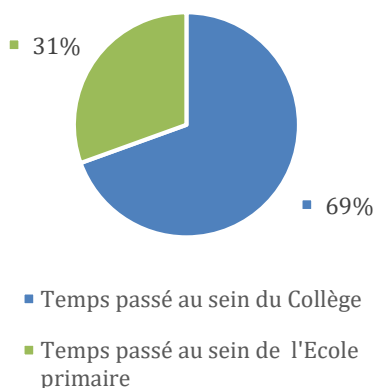


AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

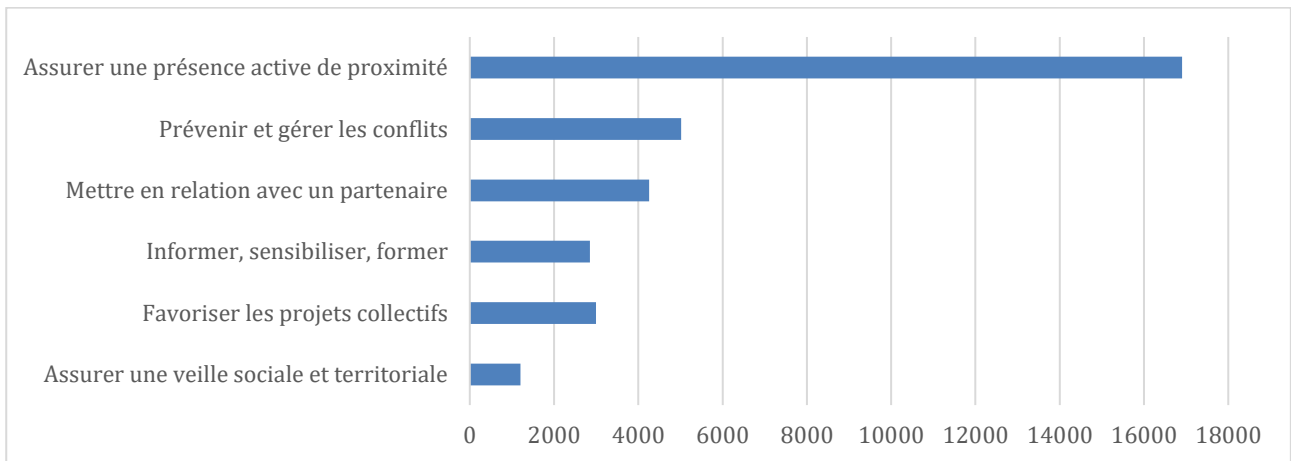
Médiateur à l'École est labellisé Cités éducatives. Au titre de ce projet, France Médiation est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt #TremplinAsso.

2. Quelques données de bilan

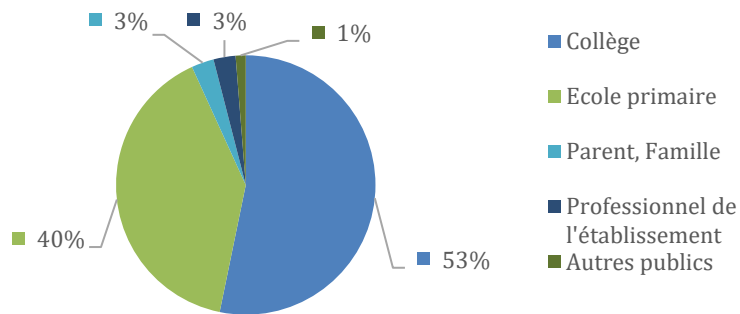
Ventilation du temps de travail des médiateurs-trices par espace d'intervention.



Nombre d'actions réalisées sur le terrain

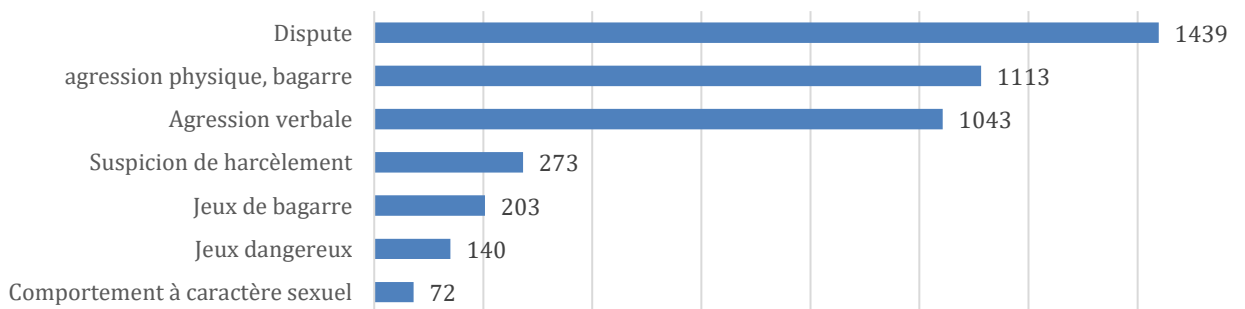


Types de bénéficiaires (hors présence active de proximité)

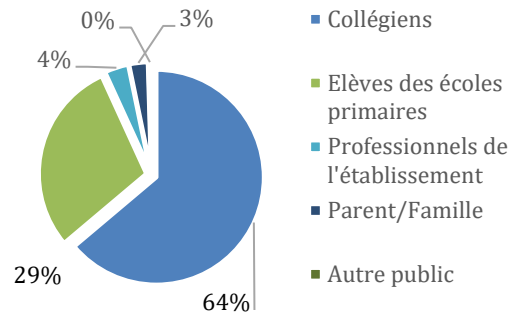


3. Focus sur l'activité « Prévenir et gérer les conflits »

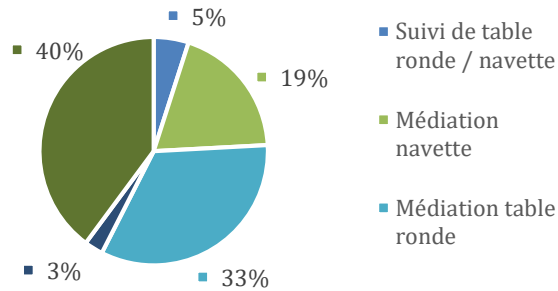
Typologie des raisons de conflits (en nombre)



Typologie des bénéficiaires

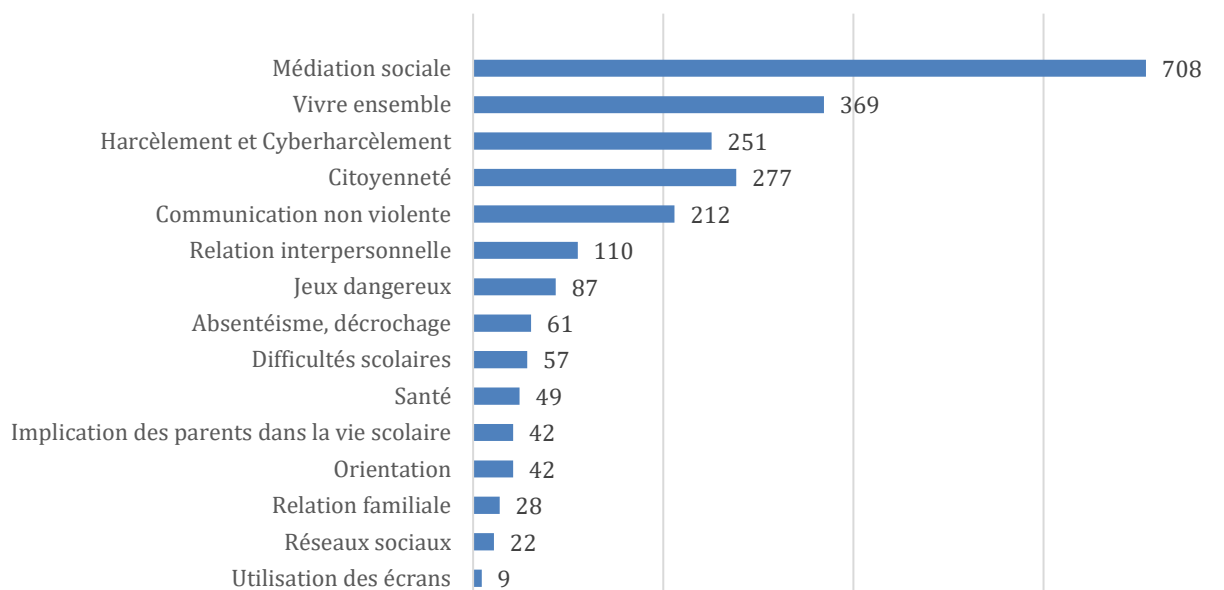


Modes d'intervention

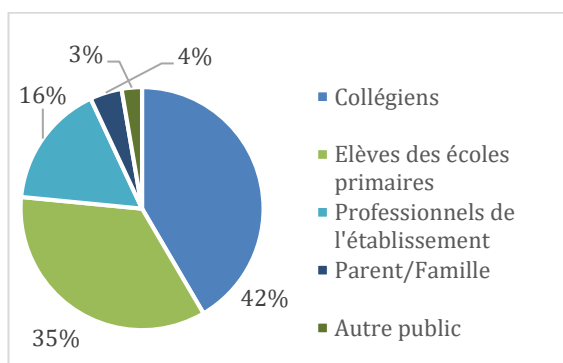


4. Focus sur l'activité « Informer, sensibiliser, former »

Typologie des d'information et de sensibilisation (en nombre)

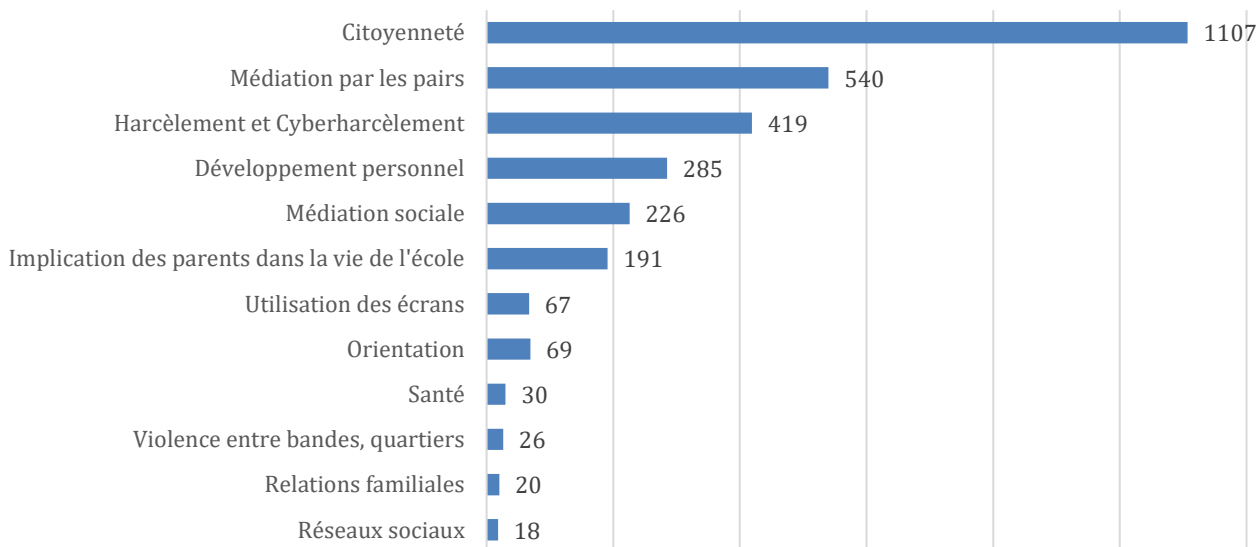


Typologie des bénéficiaires

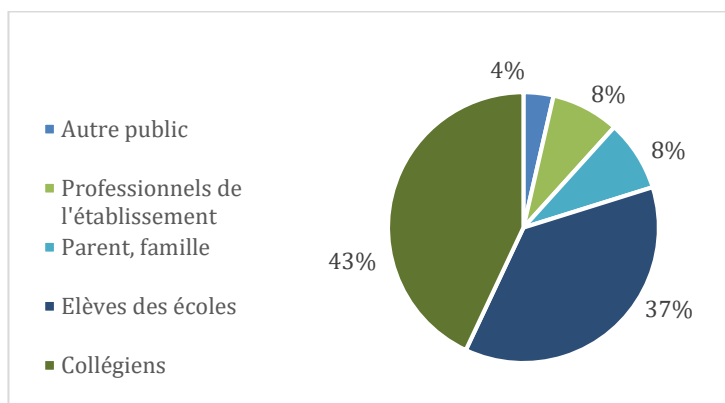


5. Focus sur l'activité « Favoriser les projets collectifs »

Typologie des actions et projets (en nombre)

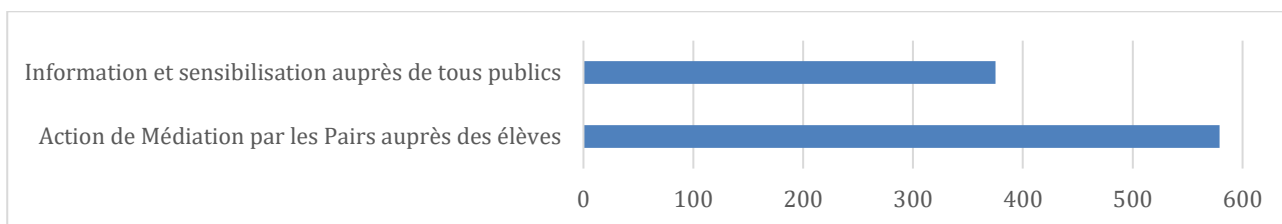


Typologie des bénéficiaires

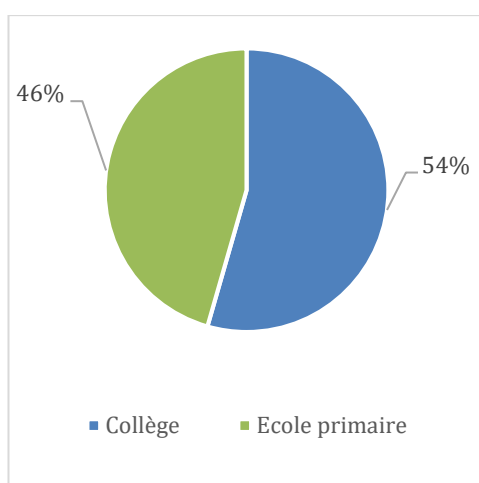


6. Focus sur l'activité « Médiation par les pairs »

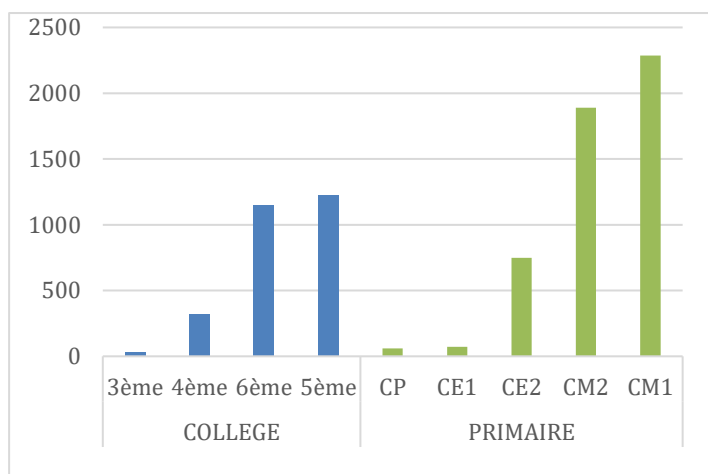
Nombre d'interventions



Nombre d'interventions en fonction établissements

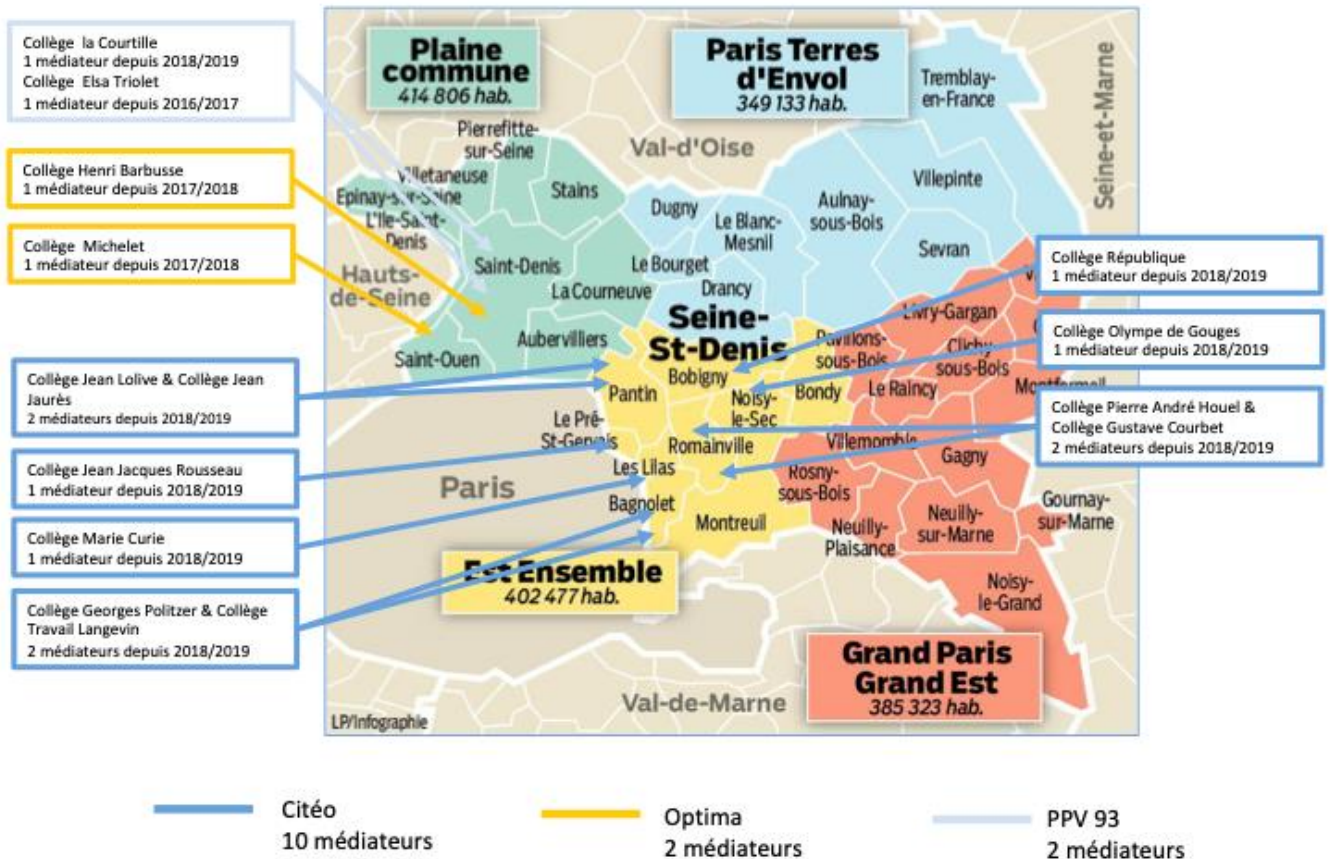


Nombre d'élèves bénéficiaires



ZOOM SUR LE PROJET MEDIATEUR A L'ECOLE DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Cartographie des sites Médiateur à l'École



La médiation sociale : faciliter les relations sociales du quotidien

Dans la vie locale, les médiateurs sociaux assurent un rôle de tiers impartiaux et indépendants : ils écoutent, dialoguent, préviennent des situations conflictuelles, accompagnent des projets... Présents sur le terrain, ils vont au devant des bénéficiaires et tentent de faire advenir des solutions par les parties elles-mêmes. C'est la double approche de « l'aller vers » et du « faire avec » les bénéficiaires.

Leur action se déploie dans cinq grands domaines : [le milieu scolaire et la jeunesse](#) ; [l'espace public et l'habitat collectif](#) ; [l'accès aux droits et aux services](#) ; [les transports en commun](#); [la participation des habitants](#).

France Médiation

France Médiation est une association nationale d'acteurs de la médiation sociale, fondée en 2008. Par la promotion et le développement de la médiation sociale, France Médiation agit en faveur de la cohésion sociale, de l'accès aux droits, de l'exercice de la citoyenneté ainsi que de la prévention et de la gestion de situations conflictuelles. Pour ce faire, France Médiation : représente les acteurs du secteur et anime leur mise en réseau ; propose une offre de formation et un accompagnement dans la structuration de dispositifs de médiation sociale ; assure un rôle ressource et coordonne des projets d'innovation sociale (« Médiateurs à l'école », « Marches exploratoires de femmes »).

D'avantage d'informations sur www.francemediation.fr

Contact presse

Julien Bramey, chargé de communication : 01 85 09 04 95 / julien.bramey@francemediation.fr